10e ANNEE — NUMERO 147

Macti animo estote, Dilectissimi, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis pro apostolicæ cathedræ doctrinis inniixi. (Bref à la LIBERTÉ.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. *(Pie IX.)*

VENDREDI 25 JUIN 1880

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
Suisse	fr. 20	11	6
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	» 36	19	10

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

Déclaration de guerre DE LA FRANC-MAÇONNERIE

A M. DE BISMARK

Sous ce titre, le *Deutsche Reichs-Zeitung*, journal catholique de Bonn, publie un long et intéressant article dont nous croyons devoir publier à titre de curiosité le résumé suivant :

« Le *Bau hutte*, organe de la Franc Maçonnerie, vient de donner un article intitulé : *Le chancelier de l'Empire allemand et les Francs-maçons*, par le F∴ Findel. Cet article équivaut à une déclaration de guerre de la Franc-Maçonnerie à M. de Bismark.

Or, il faut savoir qu'au commencement de mai dernier, on racontait d'abord que dans une soirée le chancelier avait laissé échapper ces paroles : « Il est plus facile de négocier avec les Jésuites, qui sont des gens sensés, qu'avec les francs maçons, qui dupent les grands. »

Tout d'abord la Franc-maçonnerie ne répondit pas à cette attaque ; mais M. Windthorst ayant cité cette parole du chancelier dans une séance de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux affaires ecclésiastiques, l'organe des Loges, qui jusque-là s'était tenu coi, fit paraître un article dont voici le contenu :

« On se demande », dit le *Bau hutte*, « ce qui a pu pousser M. Windthorst à citer devant tous les membres de la Commission les paroles qu'« une personne haut placée » (Bismark) est accusée, à tort ou à raison, d'avoir prononcées. Nous ne pensons pas qu'il ait voulu par là uniquement intimider les Francs-maçons : évidemment il avait encore une autre intention, celle de faire impression sur l'empereur. En tout cas, celui-ci a été pendant trop longtemps membre et protecteur de cette société pour se laisser influencer par une parole de son chancelier, dirigée contre les Loges. »

Les FF∴, comme on le voit, semblent insinuer par là que le chancelier manque au respect dû à l'empereur et à sa dynastie, « puisque, » dit le journal maçonnique, « on sait généralement, et M de Bismark doit savoir comme les autres, que l'empereur et le prince Impérial sont Francs-maçons ; et que le prince, en sa qualité de F∴, a parlé, il y a quelques années, à la Haye, dans un sens bien différent de la ligne de conduite actuelle du gouvernement prussien, qui maintenant cherche à mettre un terme au *Kulturkampf*. »

La gazette maçonnique, on le voit, rapporte les paroles du chancelier comme étant prononcées à propos des négociations pour la paix. « Le nerveux homme d'Etat, continue-t-elle, semble éprouver le besoin de cacher et de faire oublier, par une campagne contre la franc-maçonnerie, qu'il va à Canossa. Aussi la fin du *Kulturkampf* sera-t-elle, nous paraît-il, le commencement d'une guerre contre les Loges. La lutte civilisatrice a été commencée pour satisfaire les anciens amis du chancelier, la guerre anti-maçonnique ne pourrait être entreprise que pour contenter les cléricaux, ses amis du jour. »

Les FF∴ s'attendent donc à une guerre sérieuse de la part du gouvernement, et ils voient dans la fameuse parole de Bismark le premier signal de la lutte contre les Loges. Le *Bau hutte* continue : « Nous connaissons assez la tactique du chancelier pour pouvoir apprécier la portée de ses paroles, lorsqu'il dit que les Francs maçons sont plus dangereux que les Jésuites. Chaque fois qu'il se prépare à une lutte, il l'annonce d'avance par quelques paroles de ce genre. C'est ainsi que la France fut avertie à la veille de la guerre, c'est ainsi que le centre fut menacé ; c'est ainsi qu'il avertit aussi les libéraux avant de les abandonner. Le tour des Francs-maçons est arrivé. C'est Napoléon III, le grand diplomate, qui lui a appris à agir ainsi ».

C'est pour cela que le chancelier est menacé du sort de Bonaparte, car le journal continue : « Si le chancelier de l'empire préfère les Jésuites aux Francs maçons, s'il a réellement envie d'entamer, de concert avec Windthorst et Puttkamer, une lutte contre les Loges, il est sûr de trouver parmi les francs-maçons allemands autant d'hommes à leur poste que Napoléon en a trouvé parmi les Francs-maçons français, qui portent bien haut la bannière bleue (rouge?) de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, qui défendent sans respect humain leurs principes moraux et la dignité de leur union, qui entreprennent avec courage la lutte, soit contre contre l'oppression, soit contre toute tentative de corruption. »

C'est ainsi que l'union maçonnique devra bientôt « indiquer la limite où le patriotisme cesse d'être une vertu », car « la Loge a été de tous les temps la protectrice de la libre-pensée et, comme telle, elle a toujours été opposée à tout pouvoir despotique. »

Le *Bau hutte* proteste avec violence contre le mot : les Francs maçons dupent les grands. « Ce n'est pas la folie, c'est la sagesse que les grands ont apprise des Francs-maçons ; les grands ne peuvent être trompés que par les amis de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* (organe de Bismark), qui sapent la base du trône, qui réduisent le peuple au désespoir et qui préparent le terrain à la Révolution sociale. »

La Franc-maçonnerie veut donc poser des actes solennels en opposition à la déclaration de M. de Bismark, et propose trois mesures principales :

1° *Une opposition internationale* des Loges réunies d'Angleterre, de France et d'Italie, qui ne s'en tiendrait pas seulement aux paroles, mais qui, en venant à l'action, produirait de grands effets. « Le reproche de tromperie fait à la Loge », continue le journal, « ne s'adresse pas seulement à nous, Francs-maçons allemands, il porte sur l'union maçonnique tout entière. Il est particulièrement dirigé d'un côté (vers l'empereur et le prince), qui le rend complètement inconcevable et doublement fâcheux.

2° *Une protestation générale des Loges prussiennes*, car « il est à espérer que les trois grandes Loges prussiennes se croiront obligées de protester énergiquement contre cette accusation non motivée. » Ceci serait une déclaration de guerre s'adressant au chancelier.

3° *Une action de tous les éléments sains de la Franc-maçonnerie allemande contre la politique bismarkienne.* Tous les éléments pourris de la Loge devraient par conséquent se séparer du corps sain et ce n'en serait que mieux. « Quant à nous, dit l'article, nous saluerions avec joie la réalisation de ce que la presse politique nous annonce, et nous ne serions pas fâchés si le chancelier de l'empire entreprenait, avec l'énergie qui lui est habituelle, une campagne anti-maçonnique ; une telle guerre contribuerait beaucoup à éclaircir la situation. Les Loges contiennent-elles réellement des éléments pourris, elle démontrerait leur pourriture ; les éléments qu'elles contiennent sont ils sains, la guerre montrerait au grand jour leur vie et leur santé. »

La dernière partie de l'article du *Bau hutte* fait mieux comprendre le sens de ces paroles :

« Guerre à tous et à tout ce qui conserve encore un reste d'indépendance et de libre opinion (!), à tout ce qui prétend encore se soutenir par sa propre force. C'est notre ordre du jour. Elle ne peut conduire qu'à la ruine du peuple allemand ou bien à un nouvel élan, à une nouvelle force, à une nouvelle résurrection, à la ∴ liberté, la ∴ paix, la ∴ joie ! »

Voilà le glaive tiré entre les Loges et le chancelier de l'empire.

Samson, voilà les Philistins !

---

17 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

LA FLEUR DES GAULES

ÉPISODE DU TROISIÈME SIÈCLE APRÈS JÉSUS-CHRIST

PAR H. HOUET

CHAPITRE XI

LA FÊTE D'AUGUSTE

La *Fleur des Gaules* a aussi sa part dans les éloges d'Orgella, et bien des échos répétèrent parmi la foule les paroles de la vieille femme. Tous les serviteurs d'Ambiorix, esclaves ou paysans, accourus à la fête, ne tarissent point sur les qualités de leur jeune maîtresse ; on la compare aux fières Romaines et aux dédaigneuses patriciennes qui écrasent le peuple de leur mépris, et on cite d'elle mille traits généreux.

Une immense popularité s'attache donc à la maison d'Ambiorix, et bien des vœux appellent la couronne sur le front de son fils.

Enfin le prêtre d'Auguste s'avance vers l'autel pour inaugurer la fête par le sacrifice accoutumé. Nous ne décrirons point cette cérémonie, mais passant rapidement sur tous les préliminaires, nous arriverons au concours d'éloquence et de poésie.

Un jeune rhéteur l'ouvrit par une pièce de vers en l'honneur d'Auguste, son style plein d'enflure et d'exagération plut au peuple qui applaudit. Un autre poète lut, sur le même sujet, une ode pompeuse et amphatique, il fut acclamé aussi ; c'était un encouragement donné d'avance aux orateurs qui allaient aborder les questions brûlantes et délicates de ce temps-là.

Un stoïcien les entama par une brillante déclamation sur la force d'âme de celui qui, embrassant la morale du Portique, méprise à la fois la douleur et le plaisir, et tenant son esprit plus haut que toutes les impressions, domine le monde et lui-même par la souveraineté de la volonté. Sa parole sonore, son geste hardi, lui conquirent les suffrages ; il fut couvert d'applaudissements qui retentirent encore à diverses reprises pendant qu'il descendait fièrement de la tribune.

Quelques élèves d'Autun jouèrent alors une comédie composée par eux, elle eut grand succès et provoqua d'unanimes éclats de rire. On entendit successivement les panégyriques de quelques grands hommes, des poésies grecques et latines ; puis un cynique protégé par le gouverneur, se présenta à son tour, mais la faveur de son noble patron, faveur acquise et conservée au prix de mille bassesses, ne lui fut point un abri contre cette multitude indépendante et excitée, qui manifestait hautement ses impressions sans attendre l'opinion des juges. Ses discours ne fut pas du goût des Gaulois et le peuple en fit justice lui-même. Quelques applaudissements adressés surtout au favori du gouverneur, ayant osé s'élever çà et là, ils furent le signal d'une scène burlesque, particulière à ces jeux et qui provoquait à un degré inexprimable la grosse joie de la foule.

Une nuée de projectiles de toutes sortes, inoffensifs d'ailleurs, tels que débris de légumes, noix vertes, fruits divers arrachés aux arbres avant le temps pour cette destination, assaillirent de toutes parts et à la fois le malencontreux orateur. Atteint par cette grêle, étourdi de sifflets, de huées, il chancela, s'enfuit en jetant vers les tribunes un regard désolé et chercha un refuge contre cette pluie qui ne cessait pas.

On appela Maturus afin de rétablir un peu d'ordre. A son aspect les premiers rangs se calmèrent, mais les derniers continuant le feu en aveugles atteignirent le jeune homme qui recula vivement. Alors on fit circuler son nom dans la foule et le peuple, pour le dédommager sans doute de ce mauvais accueil, éclata en acclamations. Maturus, un peu troublé de ce tumulte s'avança noblement et remercia la foule avec une modestie gracieuse. Puis il se recueillit un moment. Le vieil Eumène assis parmi les juges ne put se défendre d'un léger tressaillement. Ambiorix et les siens étaient profondément émus. Il se fit un grand silence. Maturus ne tremblait pas, il semblait ne point tant chercher à conquérir le prix qu'à remplir une mission élevée à ses yeux comme un devoir. Il avait pris pour thèse l'idée platonicienne de Dieu, substance des idées, se présentant à l'intelligence sous la notion du *Verbe*. Ce sujet qui dans notre siècle de lumière paraîtrait d'une métaphysique obscure et accessible aux seuls savants, était alors d'un abord presque vulgaire.

A cette hauteur qui allait bien à l'élévation de son esprit, il se soutint brillamment, développa la doctrine du grand philosophe avec une pureté et un éclat qui excitèrent jusqu'à l'enthousiasme la sympathie de ses auditeurs. On l'écouta longtemps dans un silence religieux. Sa voix vibrante, passionnée, pénétrait à une grande distance et remuait jusqu'au fond du cœur ses ardents compatriotes. Attentifs, suspendus à ses lèvres, soulevés par cette éloquence brûlante, ils ne l'interrompirent point, même pour l'acclamer. Il continua de parler avec la même séduction, mais quand il en vint à expliquer l'origine du mal et le pourquoi de son existence sur la terre en présence d'un Dieu qui est le *Souverain Bien*, il confessa noblement que rien là-dessus encore ne l'avait satisfait, que cette question restait un mystère dont il hâterait de tous ses vœux et de tous ses efforts l'importante solution.

Alors éclatèrent les applaudissements ; ce fut comme un roulement de tonnerre. Le jeune homme, pâle d'émotion, descendit de la tribune au bruit des acclamations répétées et rencontra Attale qui s'y rendait. Celui-ci ouvrit ses bras à Maturus qui s'y précipita, plus heureux encore peut-être des félicitations d'un pareil ami, que des bruyantes clameurs de la foule.

— Maturus, lui dit Attale, à voix basse, vous saurez un jour pourquoi aujourd'hui vous avez été sublime. Ce que vous avez

CORRESPONDANCES

Berne, le 22 juin.

La séance du lundi, ouverte à 3 heures de l'après-midi, nous a en premier lieu apporté la nouvelle intéressante, communiquée par M. Geigy, rapporteur de la Commission, que la loi sur l'émission et le remboursement des billets de banque ne pourra pas être discutée pendant la présente session. La question est importante; elle touche aux intérêts les plus divergeants des cantons et des particuliers, de sorte qu'il est indispensable d'examiner à fond le projet du Conseil fédéral, examen qui ne peut se faire dans les derniers jours de cette session. La Commission s'est proposé de faire une « bonne loi », espérant que les monopolistes renonceront à leur initiative, à laquelle M. Geigy ne veut pourtant pas contester le droit constitutionnel de se produire.

M. le Dr Jous, sur lequel les regards de plusieurs membres du Conseil se portèrent, a paru indifférent aux observations de M. Geigy, même quand celui-ci a fait ressortir que le rétablissement de l'équilibre financier fait tomber le principal argument des monopolistes en faveur de la révision de l'art. 39.

M. Karrer (Berne) annonce que le recours de quelques radicaux de Ruswyl et de Buttisholz (Lucerne), contre le gouvernement lucernois (nomination de Sœurs enseignantes) pourra être mis à l'ordre du jour dès que les renseignements demandés par le Conseil fédéral seront arrivés.

A la Commission chargée d'examiner le recours des habitants réformés d'Ueberstorf, M. Ruchonnet, absent pour quelques jours, est remplacé par M. Brunner.

La garantie fédérale est accordée sans discussion : 1° à la Constitution révisée de Glaris; et 2° à la révision de l'art 54, de la Constitution d'Uri (droit de grâce en cas de condamnation à mort).

Sur la question de la garantie fédérale à accorder au décret constitutionnel du canton du Tessin, du 8|25 janvier 1880, la Commission s'est divisée comme suit: MM. Escher, Büzberger, Erni et Munzinger (majorité), et Philippin (minorité). La majorité adhère à la proposition du Conseil fédéral, d'accorder la garantie, tandis que M. Philippin, a cru devoir soulever des chicanes pitoyables. Comme il était en voyage au moment de l'ouverture de la discussion, son compatriote, M. Grosjean, de Neuchâtel, a proposé l'ajournement de la discussion. M. Buzberger a objecté avec beaucoup de raison que M. Philippin savait que cet objet était mis à l'ordre du jour du lundi et que, par conséquent, *la minorité* n'aurait pas dû s'absenter.

M. Kaiser (Soleure) soutient naturellement la proposition d'ajournement, et MM. Pedrazzini et de Gingins proposent qu'en tout cas la question soit mise à l'ordre du jour du lendemain. M. Escher, rapporteur de la majorité, soutient cette dernière proposition qui est votée à une grande majorité, sur quoi le Conseil national s'occupe du règlement sur les examens médicaux fédéraux, règlement qui est approuvé après une discussion assez vive, conformément aux propositions du Conseil fédéral, qui n'a pas cette fois subi une défaite pareille à celle du projet sur la vente des médicaments secrets.

Mardi, 22 juin, le décret constitutionnel du Tessin se trouve en tête de l'ordre du jour. La minorité, savoir M. Philippin, n'est pas encore de retour de son tour de plaisir en Allemagne, ce qui n'est pas un malheur, bien au contraire.

Comme je vous l'ai dit plus haut, le Conseil fédéral a proposé la garantie sous la condition que les ressortissants tessinois seront portés en compte au lieu de leur domicile. La majorité de la commission, connaissant la délicatesse de la conscience radicale et désirant éviter tout malentendu, a cru devoir ajouter ces mots : *où ils ont à exercer leur droit de vote.*

Personne ne se levant pour défendre la proposition de M. Philippin, ce qui cause assez d'humeur, la garantie fédérale est accordée par 93 voix contre 7. M. le colonel Frei, le célèbre brigadier fameux pour s'être égaré à Schafisheim, l'orateur populaire sur le procès de Stabio, s'est levé, avec son digne voisin M. Tschudy, en faveur de la proposition de la minorité; ces deux messieurs sont bien connus, et l'on sait quel intérêt de parti les a guidés dans toute l'affaire tessinoise.

Un crédit de 1,650,000 fr. pour acquisition de matériel de guerre en 1881 est voté, de même que des crédits supplémentaires pour 1880 se montant à 145,212, fr. Dans ce poste figure la bagatelle de 5,000 fr., dépensés sans autorisation par le Département de l'Intérieur pour l'acquisition de la bibliothèque de feu M. Stæmpfli. Cette bibliothèque ne vaut certainement pas ce qu'on la paie, bien que ce tas de maculature soit entouré de la gloire de l'ancien président du conseil d'arbitrage dans la question d'Alabama; mais vous savez que les radicaux se soutiennent et que leur amitié se prolonge jusqu'au delà de la tombe. Si la Confédération était si désireuse de posséder un souvenir du héros radical de Berne, mieux valait acheter l'argenterie, donnée par l'Angleterre et les Etats Unis de l'Amérique du Nord, argenterie qui représente une valeur effective de 40,000 fr. et qui est tombée dans les mains d'un ami de Bienne.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — A Chevenez, comme à Porrentruy, les organisateurs de la pétition des vieux-catholiques demandant la co-jouissance de l'église n'avaient osé produire la pièce revêtue des signatures originales. C'est une copie qu'on a adressée au conseil de paroisse.

Or, veut on avoir une idée de ce que vaut la pièce, soi-disant signée, qu'on a soin de garder en poche ?

Le conseil a déjà entre mains *huit* déclarations sur papier timbré d'autant de citoyens dont les noms figurent sur cette copie et qui attestent, les uns n'avoir rien signé de semblable, et les autres retirer leur signature donnée par surprise ou en suite d'intimidation. Dans de telles conditions, le conseil de paroisse n'avait pas autre chose à faire, avant de répondre quant au fond, que de demander la production de la pièce originale. C'est ce qu'il a fait. Nous verrons si M. Béis l'osera produire !

Comprend on, maintenant, pourquoi M. le notaire Jeangros a eu la prudence de ne pas *légaliser* les signatures ?

— Dans l'après-midi de dimanche, la foudre est tombée sur une maison rurale avec habitation, appartenant à M. Pierre Weber. La grange a été réduite en cendres, mais, grâce à un mur épais de séparation, l'habitation a pu être préservée.

— L'exposition industrielle du district de Courtelary est ouverte à St-Imier, depuis le 20 juin jusqu'au 20 septembre inclusivement, tous les jours dès 8 heures du matin à midi et de 1 heure à 6 heures du soir.

L'entrée est fixée à 50 centimes pour les grandes personnes ; moitié prix pour les enfants; réduction pour les écoles.

La plupart des objets exposés seront mis en loterie, et le tirage de cette loterie aura lieu dans le courant d'octobre. Le prix du billet est de 1 fr.

— Nous trouvons dans le *Pionnier*, organe spécial de l'exposition scolaire permanente organisée à Berne, une étude qui présente un vif intérêt pour ce canton. L'auteur s'occupe des examens de recrues, et il ressort des détails qu'il nous apporte que l'instruction publique est loin d'offrir un spectacle réjouissant.

Depuis six ans, le grand canton de Berne a sans cesse varié, dans l'ordre des cantons, entre le 15e et le 21e rang. En moyenne, il occupe donc le 17e rang, ce qui lui procure l'avantage de se trouver relégué après quelques cantons « ultramontains ». Quelle peut être la cause de cette dégringolade ? « Les uns dit le *Pionnier*, prétendent que la faute en est au plan d'étude ; les autres, aux écoles normales. Quelques-uns l'attribuent à la mémoire défectueuse, et dans la Confédération les mieux disposés ne se gênent pas de dire que les Bernois sont en général trop paresseux pour apprendre quelque chose »

La Commission d'examen avait d'abord pu trouver la cause de cette infériorité honteuse dans le Jura — ce bouc émissaire traditionnel — où la fréquentation est défectueuse. Il eût été si agréable à M. Bitzius à M. Landolt et à M. Wæchli de pouvoir prouver que le Jura croupissait dans l'ignorance, que l'ultramontanisme produisait ces abominables résultats, et que l'honneur du libéral canton de Berne exigeait qu'on continuât une guerre à outrance à l'*obscurantisme* catholique ! Mais cette consolation va faire encore défaut aux progressistes bernois ! « En effet, continue le *Pionnier*, un examen plus approfondi a conduit à d'autres résultats : la note moyenne du canton de Berne est 10,9 ; sans le Jura 10,8, ainsi à peine un iota en mieux. *L'ancien canton est donc aussi mauvais que le Jura.* »

En prenant la moyenne de chacune des parties du canton, on a les chiffres et l'ordre suivants :

1. Mittelland	9,90
2. Haute Argovie	10,25
3. Seeland	10,27
4. Emmenthal	11,21
5. *Jura*	11,22
6. Oberland	11,80

La différence entre le Jura et l'Emmenthal est presque nulle ; l'Oberland vient en dernier lieu. Si l'on prend maintenant la note par district, on remarque des différences bien plus sensibles.

— Le voiturier P. Comment, de Alle, conduisait lundi des bois de marine à la gare de Delémont quand, en les déchargeant, une bille vint le frapper si brusquement qu'il eut l'épine dorsale fracturée et qu'il dut être transporté à l'hôpital. Son état est des plus grave.

Genève. — Il y a déjà plusieurs semaines que les souscripteurs à l'*Histoire de l'Eglise de Genève*, par M. le chanoine Fleury, ont reçu le second volume de cette solide et intéressante publication. Ce volume commence avec les débuts de la Réformation à Genève et s'arrête aux débuts de la Révolution française. Cette période de deux siècles et demi a été étudiée par M. le chanoine Fleury dans les archives de l'Etat de Genève, dans les diverses archives de la Savoie et dans un grand nombre de papiers de famille mis à sa disposition. C'est dire que l'*Histoire de l'Eglise de Genève* est faite sur des documents contemporains d'une authenticité incontestable. Aussi les révélations y abondent et bien des faits dénaturés par les historiens protestants sont enfin rectifiés et exposés sous leur vrai jour.

Notre canton, que des liens de combourgeoisie unissaient à Genève, a certaines pages communes avec l'histoire du catholicisme dans la cité calviniste ; nous aurons peut-être à faire ressortir, d'après les études de M. le chanoine Fleury, le rôle que LL. EE. de Fribourg ont joué à Genève à l'époque de l'introduction de la Réformation.

M le chanoine Fleury comptait terminer son œuvre en deux volumes de 450 pages chacun ; deux volumes de 500 pages l'ont à peine conduit au seuil de la Révolution française. Aucun des souscripteurs à l'*Histoire de l'Eglise de Genève*, ne regrettera le développement imprévu donné à une histoire aussi consciencieusement étudiée qu'exposée avec art et intérêt.

Tous souscriront au troisième volume annoncé et qui racontera l histoire du catholicisme à Genève et dans le diocèse d'Annecy pendant la période révolutionnaire. C'est la période la plus glorieuse et la plus intéressante de l'Eglise qui a eu l'honneur d'être illustrée par saint François de Sales.

M. le chanoine Fleury propose une souscription dans des conditions nouvelles. Le prix du troisième volume sera de 5 fr. *pour* les souscripteurs et de 7 fr. pour les acheteurs. Les matériaux sont prêts, ils avaient été réunis précédemment en vue d'un concours ouvert en Savoie sur l histoire du clergé et des institutions catholiques dans le diocèse d'Annecy pendant la Révolution française. Espérons que ce troisième volume sortira bientôt de presse ; ce sera le couronnement d'une œuvre solide et remarquable à tous les points de vue, véritable monument élevé à l'Eglise de Genève par un de ses prêtres les plus méritants.

CANTON DE FRIBOURG

Une question au BIEN PUBLIC :

Comment peut-on se dire conservateur

QUAND ON COLLABORE

AVEC TOUS LES RADICAUX

au renversement d'un gouvernement

Catholique et conservateur ?

Mardi 22 juin, s'est célébrée à Morat la fête annuelle dite *des Ecoles*, en commémoration de la bataille de Morat. A cette fête ont pris part les autorités civiles et ecclésiastiques, les élèves des écoles, les parents et toute la population.

Le numéro de la *Revue de la Suisse catholique*, sous la direction de M. l'abbé Jaccoud, contient une série d'articles qu'on lira avec intérêt :

1. Le Saint Siège et les œuvres catholiques de Fribourg. — 2. Les Synodales de S. E. le cardinal de Poitiers. — 3. Intérêt et usure (article de M. Jaccoud). — 4. Etude comparative sur les peuples latins et les peuples germains (article de M. Franzetti). — 5. Notions générales sur la liturgie. — 6. Poésie. La propagation de la foi. — 7. Notices bibliographiques. — 8. Revue des sciences.

Un cas d'empoisonnement assez singulier vient d'être constaté à Lussy (Glâne).

Les enfants d'un Bernois, domicilié dans cette commune, étaient atteints de la gale depuis plusieurs mois. Le père s'adressa à un empirique de Berlens qui paraît s'être fait une spécialité de traiter la gale. Il en reçut une bouteille d'une eau destinée à combattre cette maladie contagieuse.

Les enfants furent frictionnés avec cette eau une seule fois, le 15 juin courant ; ils éprouvèrent peu après des malaises et des douleurs qui nécessitèrent l'appel d'un médecin. Celui ci reconnut immédiatement les symptômes de l'empoisonnement par le mercure : malgré ses soins, une petite fille de 4 ans est morte le 20 ; l'aînée, de six ans, est encore en danger ; la servante qui avait aussi employé l'eau merveilleuse a éprouvé de son côté des symptômes d'empoisonnements ; mais ils ont pu être combattus efficacement grâce à sa robuste constitution.

L'empirique est arrêté. Il a été constaté que le remède livré par lui était un mélange de mercure, d'acide nitrique et de sel.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la Liberté*)

Paris, 22 juin.

L'impression générale, depuis hier soir, parmi les sénateurs, les députés et dans la presse de toutes les opinions, c'est que

---

fait est plus qu'un beau discours, c'est une bonne action.

Le peuple, à qui ce gracieux témoignage d'admiration donné par un rival avait beaucoup plu, applaudit de nouveau avec des cris bienveillants.

Attale était le dernier des orateurs inscrits. Il commença par déclarer modestement qu'après la parole élevée de Maturus, il ne songeait plus à disputer le prix, mais que l'approbation d'un tel auditoire lui semblait un autre prix trop doux à obtenir pour ne s'y efforcer pas. Alors dans une improvisation magnifique, rappelant les plus beaux traits du discours de Maturus comme pour servir de préambule à son propre sujet, il traita des rapports de l'homme avec Dieu.

Appuyé sur le dogme national de l'immortalité de l'âme, qu'il dégagea des théories pythagoriciennes, et saluant en passant ces mythes de la religion gauloise, dont le symbolisme, il le déclarait, voilait des vérités profondes, il prouva la nécessité d'une vie pure et sainte comme condition du bonheur, même en ce monde, et bientôt abordant avec audace et réserve pourtant, cette question de l'origine du mal, si mystérieuse et si délicate, il parcourut les traditions de tous les peuples, et montrant partout le souvenir d'une faute commise dans un été primitif, il en vint aux sacrifices, cet autre mystère accompli aveuglément comme une loi dans le monde entier, et l'expliqua comme une conséquence du crime inconnu qui devait avoir souillé le berceau du genre humain.

Entraîné par son éloquence et par l'ardeur de ses convictions, il reprenait sous toutes les formes cette idée fondamentale : tantôt simple, précis, il en mettait la vérité à la portée des plus faibles intelligences, tantôt, par un raisonnement invincible, il en démontrait l'évidence aux esprits froids et sérieux, ou bien, s'abandonnant à l'essor de son génie, il ornait sa parole de toutes les pompes du langage, de toutes les magnificences de la poésie.

Sa voix pénétrante, claire, pure, harmonieuse, éclatait et retentissait au loin. Quand un instant, elle faisait silence, on eût entendu la foule respirer. Un moment il sembla que, prophète d'une religion nouvelle, il allait déchirer d'un coup d'aile les nuages qui dérobaient la vérité, mais il descendit de ces hauteurs, revint à son sujet et conclut au bonheur en ce monde par la seule vertu.

Ce fut un véritable triomphe. D'un mouvement unanime, tout le monde se leva pour honorer par un hommage inaccoutumé cette incomparable victoire de la parole. L'enthousiasme gagna les juges ; eux-mêmes, oubliant leur gravité, joignirent leurs applaudissements à ceux du peuple. Maturus placé au pied de la tribune pressait les mains de son ami avec des yeux pleins de larmes.

— Jamais ! lui dit-il, jamais, je n'ai entendu rien d'aussi beau.

Le peuple encore prévint les juges, il rappela à cris frénétiques les deux derniers orateurs et les ayant salués de nouveau, les couronna par acclamations.

(A suivre.)

M. Gambetta, en voulant soutenir le ministère sur la question de l'amnistie, l'a fortement ébranlé et que le chef des gauches ne peut plus tarder à prendre le pouvoir et à exécuter tout à la fois l'amnistie qu'il a *fait* voter et les décrets du 29 mars dont il a été le principal promoteur.

Il y a eu, ce matin, de nombreux et très animés conciliabules de sénateurs et de députés des gauches au Palais-Bourbon pour presser M. Gambetta de prendre le pouvoir ; il ne croit pas encore le moment propice et il résiste. Dans tous les cas le ministère Freycinet est considéré comme mort.

On n'appelle plus maintenant, dans le monde parlementaire, M. Gambetta que l'*œil souverain*.

Le retour prochain des chefs de la Commune, par suite de l'amnistie plénière, répand un grand effroi dans cette partie de la population qui ne subit pas l'influence de la presse républicaine et radicale.

Même parmi les sénateurs et les députés de la gauche et du centre gauche, les appréhensions sont très vives, car on ne compte nullement sur la fermeté d'un gouvernement qui se laisse entièrement dominer par M. Gambetta, et une majorité qui n'ose résister aux exigence du radicalisme.

M. Dufaure aurait dit à quelques amis, que malgré son ennui et ses regrets d'avoir à prendre la parole avant la discussion du projet sur les associations, il combattrait à la tribune la proposition d'amnistie.

Il se confirme que l'élection de Trinquet, l'un des plus violents et des plus compromis de tous les membres de la Commune, a modifié considérablement les dispositions du centre gauche sénatorial. M. Dufaure a laissé éclater toute son indignation ; il a eu des paroles amères pour le ministère, pour M. de Freycinet.

L'adhésion bruyante donnée par le général Farre au projet d'amnistie paraît de nature à compliquer encore la situation de cet étonnant *ministre de la guerre*, qui, en quelques mois, a trouvé un moyen de se mettre toute l'armée à dos, sur le terrain de sa spécialité, et qui maintenant la froisse de gaîté de cœur dans une question où il n'avait que *faire*. Ne détenant point un portefeuille politique, M. Farre aurait pu s'abstenir, ou laisser passer le flot ; au lieu de cela, il a poussé tant qu'il a pu à l'amnistie.

Mais, dit-on, M Gambetta soutiendra M. Farre quand même, et dût toute l'armée le trouver mauvais, il le gardera au ministère. Savoir ! M. Gambetta est très soucieux des sympathies militaires. En outre, si le général se trouvait, un beau matin, seul rue Saint-Dominique par la démission en masse de ses principaux collaborateurs, ce n'est pas lui qui ferait « marcher la boutique ». Et force lui serait bien de s'en aller à son tour. — Voilà ce qu'on dit sans ambages dans nos cercles militaires.

Le comité des femmes de France, présidé par Mme la duchesse de Chevreuse, vient de décider la mise au concours du monument relatif à Jeanne d'Arc. On croit que ce monument représentera l'apparition de saint Michel à Jeanne d'Arc, il sera en marbre blanc et destiné à être placé à Domremy. Une somme de soixante mille francs lui sera consacrée. Mgr de Saint-Dié a fait acheter à Domremy les terrains avoisinant la fontaine de l'apparition. Cette dernière fontaine a déjà subi d'importants travaux de restauration.

L'emplacement de l'ancienne chapelle de Notre-Dame de la Pucelle est également acheté. La souscription va continuer afin de mener à bonne fin cette œuvre de réparation.

Les journaux de Dijon contiennent les premières listes de souscription destinées à élever une statue à l'abbé Rey. Le succès est dès aujourd'hui assuré.

Rentes nationales et valeurs de crédit ont subi des fluctuations et des fortunes diverses qui se traduisent par un recul presque général.

Les baissiers essaient, il est vrai, de répandre le bruit, qu'à la suite d'un incident de quelque gravité, les conférences de Berlin se trouveraient suspendues momentanément.

Pour nous, en présence de la bonne tenue des marchés étrangers, nous croyons que la spéculation n'a obéi qu'à l'un de ces mouvements de Bourse qui se produisent souvent aux approches de toute liquidation.

En effet, depuis longtemps déjà, la Bourse semble fermer volontiers les yeux sur tout incident politique.

Des titres bien en dehors de la spéculation ce sont les parts *de la Société nationale d'exploitation de mines*. La Société les écoule sans tapage, sans grosse caisse, presque sans recourir à la publicité, et il n'y en a pas moins sur cette valeur un très bon courant de demandes, tant de la France que de l'étranger. Ce dernier point est à noter comme un nouvel indice de la valeur des gites métallifères que la Société possède hors de France ; cette valeur se trouve constatée à nouveau par les souscriptions originaires des pays où ces mines sont ouvertes.

Notons une très grande fermeté sur les diverses institutions de crédit qui se mettent hardiment à la tête des nouvelles émissions qu'on nous promet pour ces jours-ci. La Protection (transports) et les Ateliers de Saint Denis conservent leurs hauts cours.

P.-S. — Tous les journaux du soir se demandent pourquoi, maintenant, M. Gambetta a choisi l'occasion de l'amnistie pour affirmer ainsi publiquement son influence et son autorité. Pourquoi a-t-il jugé l'heure venue de constater devant le pays sa véritable situation ?

Est-ce parce que l'amnistie est son œuvre, et qu'en ayant eu l'initiative, il a voulu en assumer la responsabilité ?

Est-ce parce qu'il a cru nécessaire de prendre position dès à présent, en vue des élections générales, en faisant, non pas seulement un discours-ministre, mais un discours gouvernement, qui le désigne aux hautes destinées que son ambition poursuit avec tant d'habileté et de persévérance ?

Le *Pays* dit : Nous n'avons plus qu'à attendre paisiblement les événements qui feront passer M. Gambetta du Palais-Bourbon au palais de l'Elysée, à suivre d'un œil curieux la carrière d'un homme qui n'a pas encore fait à son pays tout le mal qu'il est destiné à lui faire, en souhaitant de voir le plus tôt possible la queue de la poêle aux mains de ce Danton mâtiné de Barras.

On assure que MM. Varroy et Jauréguiberry n'ont consenti à rester dans le cabinet qu'à la condition qu'ils pourraient voter contre l'amnistie au Sénat.

S'ils ne vont pas jusqu'à voter contre, ils s'abstiendront certainement.

On s'entretient beaucoup, dans les couloirs, du vote de M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, qui a voté *contre* l'amnistie, quand les ministre et surtout M. Andrieux ont voté *pour*.

La situation de M. Christophle paraît désormais difficile à la tête d'une institution de crédit qui relève directement du gouvernement.

France. — Nous lisons dans l'*Etoile* d'Angers :

« Après avoir pris possession de son siège à la Chambre des députés, Mgr Freppel vient de se rendre dans la troisième circonscription de Brest, afin de se mettre en rapport immédiat avec ces fidèles populations bretonnes qui lui ont donné leurs voix et qu'il n'avait point visitées avant son élection. La présence de Mgr Freppel était vivement désirée, et nous ne doutons pas que l'accueil qui sera fait à l'évêque d'Angers ne soit une nouvelle manifestation des sentiments sympathiques de ses électeurs. »

Angleterre — Il vient de se produire à Herefort un nouvel accident de chemin de fer, rappelant la catastrophe du pont du Tay, bien que dans des proportions beaucoup moins désastreuses.

Un train de marchandises de la ligne Midland allant de Hay à Gladsbury, a été précipité dans la rivière Wye. par la rupture d'un pont situé à environ une lieue de la station de Hay. Depuis quelques jours la rivière avait subi une crue considérable qui aura contribué à ébranler la solidité du pont. Telle est, du moins, jusqu'à plus ample informé, l'hypothèse la plus vraisemblable.

Les autorités locales, prévenues de l'accident, se sont rendues immédiatement sur les lieux et le sauvetage a été organisé. La plupart des employés accompagnant le train sont sortis plus morts que vifs. Deux, toutefois, étaient grièvement blessés et quant au chauffeur, on n'a plus retrouvé que son cadavre.

Presque toutes les voitures composant le convoi ont été mises en morceaux dans leur chute. Ces débris affectent, paraît-il, des formes fantastiques. A l'heure qu'il est, la locomotive est encore ensevelie dans le lit du fleuve. Détail curieux : alors qu'on a trouvé la dernière voiture sens dessus dessous, la voiture du garde qui y était rattachée est debout, dans sa position normale.

Une enquête est ouverte.

— La Chambre des communes a discuté mercredi, le cas de M. Bradlaugh.

M. Bright a proposé d'autoriser M. Bradlaugh à siéger moyennant une simple promesse ou affirmation. Son discours a produit un grand effet.

M. Gladstone a dit que la Chambre doit bannir de ses débats les controverses religieuses.

Sir Stafford Northcote a critiqué vivement l'attitude du gouvernement.

Une motion de M. Giffard demandant que M. Bradlaugh ne puisse ni prêter serment ni donner une simple affirmation, a été adoptée par 275 voix contre 230.

L'opposition a applaudi frénétiquement.

— MM Gladstone, Hartington, Bright, Fawcett, Dilke et les autres membres du gouvernement ont voté contre la motion de M. Giffard. Tous les journaux de l'opposition conservatrice regardent ce résultat du vote comme une défaite pour le gouvernement.

Belgique. — La *Belgique militaire*, dans son dernier numéro, s'occupe longuement de la démission de M. le ministre de la guerre. S'inscrivant en faux contre les assertions de l'*Indépendance* et d'autres journaux, elle expose en ces termes les « causes » de la retraite de l'honorable général Liagre :

« Le général Liagre en acceptant le portefeuille de la guerre, a espéré qu'il aurait assez d'influence sur ses collègues pour les décider à s'occuper sérieusement de la défense nationale. Il a cru que les travaux de la Nèthe et les forts du bas Escaut, dont la construction a été entamée il y a dix ans, seraient enfin terminés Il a cru que le cabinet se ferait un point d'honneur de restaurer et de compléter les vieilles et ridicules forteresses de la Meuse ; il a cru enfin que ses collègues n'hésiteraient plus à doter l'armée d'une réserve nationale dont l'utilité a été reconnue de tout temps et qui a été formellement promise dans le discours du trône de 1878, après qu'elle eût été annoncée par le roi dans l'allocution qu'il prononça à Tournay l'année précédente.

« Ce n'est que lorsque le lieutenant-général Liagre eut reconnu qu'il s'était trompé sur les dispositions de ses collègues et sur celles de la législature, qu'il a déposé sa démission entre les mains de M. Frère.

« Un homme de sa valeur ne pouvait accepter le rôle effacé et subordonné que certains de ses prédécesseurs ont joué au grand détriment de leur considération et des intérêts de l'armée. Il a été surtout froissé, dit-on, de l'attitude qu'a prise le chef du cabinet lors de l'incident des ponts de la Meuse. Le ministre de la guerre ayant saisi l'occasion que lui présentait cet incident pour exposer ses vues sur l'importance de la ligne de la Meuse et sur la nécessité de mettre *promptement* cette ligne en état de défense, devait espérer que ses collègues l'appuieraient ou tout au moins ne cherchera pas à l'isoler dans un misérable intérêt de parti. Or, c'est ce qu'ils ont fait. Le chef du cabinet, feignant d'être étonné des déclarations de son collègue, s'est empressé de dire que le conseil n'avait été saisi d'aucun projet et n'avait eu à se prononcer sur aucune des idées du ministre de la guerre. »

En terminant, la *Belgique militaire* félicite l'honorable général de n'avoir pas voulu « accepter la lourde responsabilité qu'entraîne l'action prolongée du gouvernement et de la Législature. » Voilà ce que dit « l'organe de l'armée. » L'*Europe* émettait récemment un avis analogue.

« ... Le lieutenant-général Liagre, disait-elle, a accepté naguère le portefeuille de la guerre avec la ferme intention de faire à l'armée autant de bien que possible, de rendre, par conséquent, de ce chef, au pays autant de services que sa haute position et ses talents incontestables le comportent.

« A notre avis, il n'a pas failli à sa ferme volonté, mais il s'est trouvé entravé dans l'accomplissement de sa mission par les exigences politiques auxquelles ses collègues civils sont obligés, comme hommes de parti, de se plier trop souvent...

« Aujourd'hui que la période électorale est close, il paraît que l'honorable général Liagre, fatigué de devoir lutter sans cesse pour faire prévaloir jusqu'aux moindres questions qui se rattachent à notre état militaire, froissé de voir constamment les intérêts patriotiques de premier ordre qu'il représente subordonnés toujours à des questions de parti, s'est décidé à se démettre de sa haute position ; on l'affirme de toute part, et ce bruit concorde si bien avec le caractère loyal, ferme et militaire du général, que nous le croyons absolument fondé. »

Ce serait le cas de dire avec le général de La Marmora : *un po più de luce !*

Espagne. — Le bruit court que le grand duc de Hesse est fiancé avec la princesse des Asturies.

Portugal. — On se rappelle le différend qui s'est élevé, il y a quatre ans, entre le Portugal et l'Angleterre à propos de la possession de la baie de Delagoa, sur la côte orientale de l'Afrique du Sud. Ce différend, par décision arbitrale du maréchal de Mac-Mahon, alors président de la république française, s'étant terminé en faveur du Portugal, le cabinet de Lisbonne consentit cependant à conclure plus tard avec l'Angleterre un traité qui concédait à celle-ci des droits importants de passage et de transit pour les hommes et les marchandises, à travers le territoire des possessions portugaises. Les Anglais n'en demandaient pas davantage Toute la question était pour eux d'avoir dans ces parages, attenant au Transvaal, un débouché sur l'Océan indien et un point de départ pour une ligne de chemin de fer vers l'intérieur de leurs possessions. Mais en Portugal la convention fut très mal accueillie, on s'en souvient, comme ne sauvegardant pas suffisamment les intérêts des possessions africaines. Soumise il y a quelques jours à la ratification des Cortès, elle vient d'y subir un échec. Cette assemblée l'a renvoyée à la commission diplomatique avec ordre de faire rapport à la session prochaine, c'est-à-dire dans un an.

Les journaux anglais manifestent ouvertement leur mécontentement à ce sujet et se placent pour cela à un double point de vue. Pour eux, il est inadmissible d'abord qu'un traité dûment signé entre deux nations attende pendant un an l'approbation parlementaire qui doit précéder sa ratification.

Ils font observer de plus que ce procédé est d'autant moins compréhensible que l'Angleterre est une puissance protectrice du Portugal, qu'elle fait avec lui un commerce considérable, et que c'est elle qui fournit presque tout le montant des emprunts que cet Etat est amené à faire pour couvrir son déficit.

De son côté, le gouvernement portugais, qui paraît inquiet des entreprises commerciales qui s'organisent dans l'Afrique centrale, semble désirer de n'aliéner en aucune façon les droits qu'il prétend avoir tant sur le cours du Congo et la baie de Delagoa que sur les territoires inexplorés en partie qui s'étendent entre ses colonies d'Angola et de Mozambique.

Russie. — On dit que la famille royale de Grèce a fait des démarches auprès de l'empereur Alexandre pour obtenir de la Russie une attitude favorable dans la question de la frontière grecque. La façon bienveillante dont M. Sabouroff accueille les efforts que la France fait en faveur de la Grèce paraît être la conséquence de ces démarches.

Turquie. — Le *Daily Telegraph* dit que la Porte a répondu au sujet de la question du Montenegro à la note collective des puissances. Elle promet de faire tous ses efforts pour engager les Albanais à restituer les territoires cédés, mais se refuse absolument à employer la force.

On dit que si la Turquie n'accepte pas les décisions de la conférence, M. Gladstone proposera un arbitrage.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

VERSAILLES, 23 juin.

Le parquet tout entier a donné sa démission, pour ne pas devoir appliquer les décrets du 29 mars.

BERLIN, 23 juin.

Comme les délégués à la conférence n'ont pas encore complètement achevé leurs travaux préparatoires, la séance des plénipotentiaires a été ajournée à demain.

ST-PÉTERSBOURG, 23 juin.

Un ukase impérial fixe à 235,000 le nombre des hommes qui seront appelés en 1880 sous les drapeaux, pour compléter les effectifs de la flotte et de l'armée de terre.

BIBLIOGRAPHIE.

Saint Jean-Baptiste, sa vie, son culte et sa légende artistique, par Ernest Razy. Magnifique volume in-8° cavalier de 608 pages avec illustrations et encadrements ; prix : Broché, franco : 10 fr. Relié en demi-chagrin : 13 fr. Reliure d'amateur avec coins : 15 fr. Paris, TÉQUI, libraire-éditeur de l'Œuvre Saint-Michel, 6, rue de Mézières.

Au moment où l'Église va célébrer la fête du saint Précurseur du Sauveur, nous nous

faisons un devoir de signaler et recommander à nos lecteurs le beau volume que M. Ernest Razy, déjà connu par divers travaux hagiographiques, à consacré à saint Jean Baptiste.

Comme le titre l'indique, l'ouvrage est divisé en trois parties : la vie du saint, son culte et sa légende artistique.

Sur la vie de saint Jean-Baptiste, les renseignements précis font un peu défaut ; *on connaît sa naissance ; on sait que, jeune,* il vécut dans le désert, menant dès son bas âge une vie des plus pénitentes ; arrivé à l'âge d'homme, il commença ses prédications, préparant la voie de Celui qui allait venir ; l'Evangile nous révèle deux circonstances seulement de sa vie publique : l'envoi de ses disciples au Sauveur et le baptême de Notre-Seigneur ; enfin, emprisonné par Hérode Antipas, auquel il reprochait son inceste avec Hérodiade, il mourut victime de la vengeance de cette femme odieuse.

Tout cela est bien sommaire, mais M. Ernest Razy a su mettre en œuvre, avec beaucoup de talent, les trop rares renseignements qui lui fournissaient les évangélistes, les Pères des premiers temps, les écrivains juifs, comme Josèphe, et enfin les nombreux hagiographes qui ont écrit la vie de saint Jean-Baptiste. On voit que le sujet lui est familier dans ses moindres détails ; qu'il l'a étudié pendant de longues années avec amour ; il éclaircit les points obscurs avec une rare sagacité, complète les découvertes de ses devanciers, et finit par reconstituer, pour ainsi dire, toute la vie du Précurseur. Ce n'était certes pas là une œuvre facile, et il n'est pas un chrétien qu'un travail de cette nature n'intéresse et n'édifie au plus haut degré.

Pour les deux autres parties, les difficultés, quoique d'une nature toute différente, n'étaient pas moins grandes. Au lieu de faire défaut, les documents surabondaient ; il fallait faire un choix si l'on ne voulait pas grossir démesurément le volume aux dépens de l'intérêt. Ce choix, M. Ernest Razy a su le faire avec non moins de bonheur qu'il avait suppléé et discuté les documents clairsemés de la première partie. Son exposé du culte de saint Jean Baptiste est aussi complet et aussi édifiant qu'on peut le désirer. On voit les développements et la suite de ce culte, non seulement chez les catholiques, mais aussi chez les schismatiques, notamment en Russie, et même chez les mahométans qui professent un profond respect pour le saint Précurseur de Jésus. Les chapitres relatifs aux diverses reliques du saint *témoignent d'une critique éclairée, qui, sans écarter* les légendes, sait les apprécier à leur véritable valeur.

Quant à la légende artistique de saint Jean-Baptiste, c'est un travail nouveau dont on ne trouverait guère de précédents. M. Ernest Razy groupe là très habilement des renseignements épars qu'on ne pouvait auparavant trouver réunis. Cette seule partie suffirait pour assurer à son livre un accueil favorable auprès de ceux qui s'intéressent au renouvellement et au développement de l'art chrétien.

Nous ajouterons que l'exécution matérielle répond à l'excellence du fond ; des illustrations parfaitement choisies accompagnent le texte ; ce sont des portraits de saint Jean-Baptiste, des fresques et miniatures représentant les principales scènes de la vie du saint, etc. De plus, toutes les pages sont très gracieusement encadrées.

On le voit, le livre est complet ; c'est, on peut le dire, un véritable monument élevé à la gloire de saint Jean-Baptiste.

M. Soussens, Rédacteur.

PETIT OFFICE
DE LA
SAINTE VIERGE
AVEC
OFFICE DES MORTS
Texte latin, accentué, gros caractère elzévir

Précédés d'Avis spirituels pour bien réciter l'office, de rubriques générales et spéciales, d'une étude abrégée sur la manière de lire le latin et suivi de deux méthodes d'oraison, par le R. Père Simon, franciscain.

Un volume in-18 cavalier

Prix : Reliure demi-basane..... 1 fr. 80
» Chagrin, tranche rouge, bleue ou dorée..... 3 fr. 50

LE MÊME
PETIT OFFICE DE LA SAINTE VIERGE
ET OFFICE DES MORTS
PETITS CARACTÈRES ELZÉVIRS, FORMAT DE POCHE

Prix : Reliure demi-basane..... 1 fr. 50
» Chagrin, tranche dorée, rouge ou bleue..... 3 fr.

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg.

On s'abonne à l'*Imprimerie catholique suisse*
AUX
ÉTUDES CATHOLIQUES
PAR
UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS

PUBLICATION MENSUELLE

Grand in-8°, 72 pages. — Prix : 7 fr. par an.

SOMMAIRE DU MOIS DE JUIN

PREMIÈRE PARTIE

Chronique religieuse. . . . . J.-H. Olivier.

SECONDE PARTIE

Cours de zoologie. — De la classification en général. . . . . Edm. Alix.
L'instruction moralise-t-elle ? . . . . . Fern. Nicolay.
Lettres, Sciences, Beaux-Arts. . . . . Em. Gerbert.
Historia S. P. N. Benedicti. . . . . Eug. Boyer.
La Cosmogonie de Moïse et la Science *(Suite)* . . . . . Ant. Piolet.
La presse et l'apostolat de l'Œuvre de Saint Paul *(Suite)* . . . . . Arth. Bonnot.
Prières de Bossuet, composées pendant sa jeunesse *(Suite)*. . . . . F. Jacquot.
Bibliographie . . . . . Cyp. Perrossier.

EXPLICATION GÉNÉRALE
DU CATÉCHISME
DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE
Par D. GARCIA-MAZO
PRÉDICATEUR DE LA COUR D'ESPAGNE
M. B.-F. GALTIER
SON BIOGRAPHE ET TRADUCTEUR PRIVILÉGIÉ DE SES ŒUVRES
1 volume in-12 très compacte, contenant la matière d'un fort volume in-8
Prix : *franco-poste* : 2 fr. 50.

L'ouvrage que nous annonçons a été accueilli en Espagne avec une sorte d'enthousiasme. Or, quand il s'agit de juger une œuvre théologique, on peut s'en rapporter avec une entière confiance aux appréciations de l'épiscopat espagnol, dont la science théologique est depuis longtemps devenue proverbiale. Quant à la traduction que nous offrons au public, nous croyons pouvoir assurer qu'elle est à la hauteur de l'original. Elle a reçu de Mgr l'évêque de Rodez *une approbation des plus flatteuses.*

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg

OUVRAGES RELIGIEUX

Les merveilles divines dans les âmes du purgatoire, par le P. G. Rossignoli, de la compagnie de Jésus. Prix : 1 fr. 50

Les merveilles divines dans la sainte Eucharistie par le même auteur. Même prix.

La science du vrai bonheur pour les jeunes personnes du monde, par Mélanie Van Biervliet, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation. Quatrième édition. Prix : 3 fr 50

Œuvres choisies de Jeanne Chezard de Matel, par Ernest Hello. Prix : *2 fr.*

Les malades à Lourdes, en 1879, récit d'un témoin octulaire par T. J. d'Ezerville. Prix : *15 c.*

En vente à l'IMPRIMERIE CATHLOIQUE

Histoire de Pie IX et de son Pontificat, par Alex. de Saint Albin. Quatrième édition revue et considérablement augmentée. 3 vol. grand in 8°. Prix : *18 fr.*

La Saint-Barthélemy et les premières guerres de religion en France, leur caractère, leurs causes, leurs auteurs, par M. l'abbé Lefortier. Prix : *3 fr.*

Vie du vénérable Perboyre, prêtre de la congrégation de la Mission, sur vie d'une notice biographique sur le vénérable Clet, avec les portraits des deux martyrs. Prix : 2 fr. 50.

NOUVELLES

Le bouquet de lin, par V. Vatier. Prix : 3 fr.

Le dernier des Trémolin, par Edourad Drumont. Prix : 3 fr.

Histoire d'une vocation *(Mme Nicanora Izarié)*, par le R. Père Lescœur, prêtre de l'Oratoire. Prix : 3 fr.

Le régiment des géants, par Paul Féval. Prix : 3 fr.

Chouans et Bleus, par Paul Féval. Prix : *3 fr.*

Le conseil de fabrique de Buzeville, par Jean Grange. Prix : 50 c.

La belle étoile, par Paul Féval. Prix : 3 fr.

Les Chantenay, par André Barbes. Prix : 3 fr.

Le bûcheron de Longchaumois, par Mme Louise de B..., née de Beauchesne. Prix : 3 fr.

Martine. Histoire d'une sœur aînée, par V. Nattier. Prix : *3 fr.*

La guerre aux écoles chrétiennes. Discours prononcé par M. Albert de Mun, à Paris. Prix : 0 fr. 20 cent.

L'opportunité et les raisons contemporaines du culte de saint Joseph, par M. l'abbé Bion. Prix : 1 fr. 50 cent.

Légendes de Erianon, Versailles, et St-Germain, par Mme Julie Lavergne. Prix : *3 fr.*

En vente à l'*Imprimerie catholique.*

FLORE DE LA SUISSE ET DE LA SAVOIE

par le Dr Louis Bouvier, président de la Société botanique de Genève membre, de l'Institut national genevois.

(Classe des sciences)

Prix : *10 fr.*

BOURSE DE GENEVE DU 24 JUIN

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	—	—	93 3/4	94
4 1/2 Fédéral 1867	—	—	—	—
» 1871	101 1/2	—	—	—
5 0/0 Italien	—	—	88 35	88 70
5 0/0 Valais	—	—	—	1057
OBLIGATIONS				
Ouest-Suisse	—	—	470	47
Suisse-Occidentale 1873-76	1030	—	1030	1031
» 1878	445	—	445 1/2	446
3 0/0 Jougne à Eclépens	368 3/4	—	367	370
Franco-Suisse	—	—	360	365
4 0/0 Central-Suisse	462 1/2	—	462	465
4 1/2 0/0 Central Nort-Est	1012	—	1010	1012
5 0/0 Jura-Berne	—	—	1027	1030
Lombardes anciennes	273 1/2	274	273 1/2	274
» nouvelles	—	—	—	—
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—
Méridionales	268 1/4	—	269 1/2	269 3/4
Bons méridionaux	549	—	548	550
Nord-Espagne	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—

ACTIONS	COMTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
Suisse-Occidentale	113	114	115	116
» privilégiées	493	493	492	495
Central-Suisse	390	396	392	395
Nord-Est Suisse	—	*193*	*196*	197
» privilégiées	—	458	461	463
Union Suisse	—	133	132	133
Saint-Gothard	301	302	301	303
Union privilégiées	—	388	387	388
Comptoir d'escompte	—	—	615	—
Banque du commerce	—	—	1340	1350
» de Genève	—	—	580	—
» Fédérale	452	350	450	455
Société suisse des chemins de fer	632	630	630	632
Banque des chemins de fer	—	6580	6580	6680
» de Paris et Pays-Bas	—	1171	1171	1172
Crédit Lionnais	972	973	971	973
Association financière genevoise	760	755	753	756
Omnium genevois	—	—	—	—
Basler Bankwerein	690	691	687	690
Industrie genevoise du gaz	—	—	782	785
» belge du gaz	—	—	510	515
Gaz de Genève	—	—	—	—
» Marseille	—	—	710	720
Appareillage, Gaz et Eeau	—	—	—	—
Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

22 juin	AU COMPTANT	23 juin
98 68	Consolidés	98 68
85 85	3 0/0 Français	86 90
119 95	5 0/0 id.	119 95
— —	Or à New-York	— —
122 50	Argent à Londres	122 50
	A TERME	
86 05	3 0/0 Français	85 62
120 15	5 0/0 id.	120 10
88 10	5 0/0 Italien	87 85
— —	3 0/0 Anglais	— —
11 22	5 0/0 Turc	— —
— —	5 0/0 Russe 1877	— —
76 87	4 0/0 Autrichien	— —
1157 50	Banque de Paris	1141 25
968 75	Crédit Lyonnais	965 —
655 —	Mobilier français	661 25
1282 50	Crédit foncier	1281 25
857 50	Mobilier Espagnol	855 —
617 50	Autrichiens	621 20
1347 50	Gaz Parisien	1325 —
1041 25	Suez	1055 —